



Listes électorales : Arrêt des listes

Elections législatives du 8 octobre 2023

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que la liste supplémentaire des électeurs nouvellement inscrits pour les élections législatives du 8 octobre 2023 est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal du 25 août 2023 au 1^{er} septembre 2023 inclus.

Les listes définitivement arrêtées par le collège des bourgmestre et échevins 44 jours avant le jour du scrutin sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal du 25 août 2023 au 8 septembre 2023 inclus.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu sont à adresser à la Cour administrative, conformément aux dispositions des articles 21 et suivants de la loi électorale modifiée du 18 février 2003.

Trintange, le 25 août 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

s. le Bourgmestre :

s. le Secrétaire :